

Cherbourg le 25 novembre 2019

Cher Monsieur Lenail

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le texte de vos commentaires sur l'exégèse du rapport FOLZ et je partage tout à fait votre exposé, de même que vos conclusions.

Je souhaiterais toutefois apporter ma petite contribution au résultat de votre analyse, contribution qui pourrait s'exprimer ainsi :

- de nombreuses fonctions techniques concernant le réacteur ont été rendues obligatoires au nom des pouvoirs publics de France dès le 28 septembre 2004 :

Je cite « *le 28 septembre 2004 Monsieur le Directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection a, au nom des ministres chargés de la sûreté nucléaire, adressé au Président d'Électricité de France une lettre présentant la position des Pouvoirs publics sur les options de sûreté du projet de réacteur. EPR* » (référence RGN numéro 6 décembre 2004 page 27)

Ainsi, dans le cadre de l'expression de vos remarques, pourrait-on regretter l'obligation d'installer quatre systèmes indépendants pour la maîtrise du réacteur EPR, complication notoire s'il en fut.

Ainsi pourrait-on regretter également que le système de contrôle commande du réacteur soit en totalité disposé sur le couvercle de la cuve principale, ayant entraîné une complexité telle que l'autorité de sûreté nucléaire(ASN) demande aujourd'hui son remplacement au bout de quelques années de fonctionnement si l'exploitant n'est pas en mesure de contrôler celui-ci. J'ajouterais : suivants quels critères ?...

Ainsi pourrait-on s'étonner d'avoir retenu une puissance thermique pour ce réacteur d'une valeur telle qu'il n'est plus possible de forger la virole porte tubulures de la cuve principale, en France...

Ainsi a-t-on augmenté administrativement les caractéristiques mécaniques des nuances d'acier à utiliser, sans que les discussions entre collaborateurs de l'autorité de sûreté et aciéristes, aient pu converger vers des valeurs à la portée des aciéristes éprouvés en France. Je rappelle simplement que Monsieur BRECHET, haut-commissaire du CEA, a d'ailleurs mis en exergue devant l'OPECST en date du 9 juillet 2015 que l'adoption de nouvelles normes devait découler « *d'une discussion très approfondie sur les règlements, leur évolution et leur mise en œuvre entre les opérateurs et l'autorité de sûreté nucléaire* ». Ce ne fut apparemment guère le cas.

Tout ceci peut se résumer simplement en retenant le fait que l'absence de techniciens et de technologues dans des réunions décisionnelles ait pu entraîner cette dérive des valeurs contractuelles vers des exigences pas nécessairement réalistes.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Et bien, en l'absence de précisions qui nous font cruellement défaut, je me permets de pronostiquer que « le durcissement » dans l'application des normes ne pourra pas, par la vertu de l'incantation, créer par la voie administrative, la

qualité exigée... ! À moins que le rappel de cette démarche pernicieuse (voir le rapport FOLZ et mes propres remarques), ne reflète simplement un chemin détourné pour amoindrir le domaine vertueux du nucléaire...

Le plan d'action que doit édicter Monsieur Jean-Bernard Lévy avant la fin 2019 pour retourner à ce que l'on appelle désormais « l'excellence » ressemble fort à une utopie de plus. Car dix ans d'errance technologique ne pourront pas être effacées par la vertu du verbe fut-il très haut placé....

Je reste fort pessimiste sur l'issue du projet EPR Flamanville 3, faute sans doute d'une équipe façonnée par un chef de projet qui aurait rassemblé comme par le passé, les compétences les plus pointues du moment en France et qui serai investi de l'autorité nécessaire. Et je pense que jamais, par la vertu de la communication, et loin s'en faut en l'état actuel, on pourra ainsi imaginer pouvoir remplacer ainsi la connaissance scientifique et technologique

Je vous prie d'accepter mes très cordiales salutations-

Martin Jean-Paul-ironiquement désigné par mes comparses nucléaires comme étant aujourd'hui le dinosaure du neutron...).

**MARTIN Jean-Paul**

13 Rue Guillaume Fouace

50 100 CHERBOURG-en-COTENTIN

Tel filaire 02 33 94 98 77

Tel port 06 77 33 18 56

Courriel [jprostan@wanadoo.fr](mailto:jprostan@wanadoo.fr)

Ingénieur retraité du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) et 

